

EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30/06/2017

Référence
56-2017

Objet de la délibération
Révision du Plan Local d'Urbanisme: Présentation du PADD

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
26	21	25

Date de la convocation
22/06/2017

Date d'affichage
23/06/2017

Vote
A l'unanimité
Pour : 25 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-préfecture de Pontoise
Le : 03/07/2017

Et

Publication ou notification du :
03/07/2017

L'an 2017 et le 30 Juin à 20 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Salle du conseil municipal sous la présidence de GARBE Alain, Maire

Présents : M. GARBE Alain, Maire, Mmes : CHABOT Elisabeth, DESREUMAUX Sandrine, DHALEINE Rose-Marie, HUBERT Elisabeth, HUGE Sophie, LEGRAND Françoise, LEREBOURS Myriam, LOGON Edwige, MWONGERA Emmanuelle, ODOROWSKI Elisabeth, PENNONT Sandra, MM : CHELOUH M'Hamed, COEURDEVY Daniel, COMBE Jean-Pierre, COURTIN Frédéric, DHALEINE Fabrice, GERARD Pierre, LE BON Bernard, MIGUET Jean-François, OXYBEL Hélier

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme REYNAT Mélanie à Mme ODOROWSKI Elisabeth, MM : BELLIER Jean-Marc à Mme PENNONT Sandra, DEIVASSAGAYAME Antoine à M. COURTIN Frédéric, LERAY Daniel à M. GARBE Alain.

Absent(s) : Mme LE GOFF Muriel

A été nommée secrétaire : Mme ODOROWSKI Elisabeth

Objet de la délibération : Révision du Plan Local d'Urbanisme: Présentation du PADD

VU le Code Général des collectivités Territoriales,

VU le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L 151-5 et L 153-12,

Vu la délibération du conseil municipal n°12-2016 du 26 février 2016 prescrivant la mise en révision du Plan Local d'Urbanisme,

VU le document relatif au débat sur les orientations générales du PADD tel qu'il est annexé à la présente délibération et la présentation qui en a été faite.

CONSIDERANT que la présente délibération n'est pas soumise au vote,

Ayant entendu l'exposé,

Le Conseil Municipal,

Article unique : Prend acte de la tenue, du débat relatif aux orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durable dans le cadre de la révision du Plan Local d'Urbanisme engagée.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 03/07/2017